

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 28/11/2024 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Madame Marion SENGLER, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Hugo RAPP, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Monsieur Jean-Pierre HAAS, Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Monsieur Jacques MEYER donne procuration à Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Claude SCHALLER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Stéphane ROMY donne procuration à Monsieur Erick CAKPO, Madame Tania SCHEUER donne procuration à Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Orianne HUMMEL donne procuration à Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Madame Mathilde FISCHER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Madame Fadimé CALIK donne procuration à Madame Nadine MUNCH, Madame Emmanuelle PAGNIEZ donne procuration à Monsieur Jean-Pierre HAAS

Exercice 2025 : Autorisation de dépenses d'investissement et de versement d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2025

N° DCM_121_2024

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Finances Locales - Subventions
Service instructeur : Direction des Finances
Rapporteur : Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que lorsque le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

II est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget avant le 15 avril (30 avril pour l'année du renouvellement des organes délibérants), ou jusqu'à l'adoption du budget, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (hors autorisation de programme), sous réserve de l'autorisation de l'entité précisant le montant et l'affectation des crédits, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent et à l'exception des crédits afférents au remboursement de la dette.

De plus, en vertu des dispositions de l'instruction comptable M57, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme ou dans une autorisation d'engagement, le Maire peut, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'à son règlement, en cas de non-adoption du budget, liquider et mandater les dépenses d'investissement et les dépenses de fonctionnement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice précédent.

Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

Dans tous les cas, les crédits sont finalement inscrits au budget lors de son adoption.

En 2025, le Budget primitif de la Ville sera soumis pour approbation au Conseil Municipal du mois de mars 2025.

Ainsi, afin d'assurer la continuité du service public, il apparaît utile d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement sous les chapitres budgétaires globalisés 20, immobilisations incorporelles, 204, subventions d'équipement versées, 21, immobilisations corporelles, 23, immobilisations en cours et les opérations d'équipement votées dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et à chaque budget annexe sur l'exercice 2024, dont les montants figurent en annexe au présent rapport.

De même, il semble opportun d'autoriser le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme ouverte au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2024.

Enfin, il s'avère nécessaire de prévoir des avances sur subventions afin de permettre aux différentes structures d'assurer la continuité de leurs activités et d'honorer leurs échéances. Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver ces versements, dont le montant figure en annexe, et qui feront l'objet d'une inscription dans l'état des subventions annexé au Budget Primitif 2025. Il est précisé, qu'à l'exception du Centre Communal d'Action Sociale, établissement public communal, de la Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance et des Tanzmatten, budgets annexes à autonomie financière, il s'agit principalement d'associations dont la subvention annuelle est supérieure à 23 000 € et qui font l'objet de la signature d'une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Affaires Générales Juridiques et Foncières
réunie le 14/11/2024**

VU

l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités

territoriales.

VU *le Règlement budgétaire et financier de la Ville de Sélestat.*

VU *les conventions en cours avec les associations dont la liste figure en annexe.*

CONSIDÉRANT l'intérêt pour la continuité du service public local d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget 2025.

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à des versements d'avances sur subventions avant le vote du budget primitif 2025 au Centre Communal d'Action Sociale, aux budgets annexes Bibliothèque Humaniste Trésor de la Renaissance et Tanzmatten ainsi qu'à différents partenaires associatifs afin de leur permettre d'assurer la continuité de leurs activités et d'honorer leurs échéances.

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2025, à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement (hors autorisation de programme) sous les chapitres budgétaires globalisés 20 - immobilisations incorporelles, 204 - subventions d'équipement versées, 21 - immobilisations corporelles, 23 - immobilisations en cours et les opérations d'équipement votées, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget principal et à chaque budget annexe sur l'exercice 2024, tels qu'ils figurent en annexe au présent rapport.

AUTORISE Monsieur le Maire, jusqu'à l'adoption du budget 2025, pour les dépenses à caractère pluriannuel comprises dans une autorisation de programme, à liquider et mandater les dépenses d'investissement correspondant aux autorisations ouvertes au cours des exercices antérieurs, dans la limite d'un montant de crédits de paiement par chapitre, égal au tiers des autorisations ouvertes au cours de l'exercice 2024.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser des avances sur subventions aux bénéficiaires et dans la limite des montants figurant en annexe de la présente délibération.

Adopté

Pour :30

Abstention :3

Madame Caroline REYS, Monsieur Bertrand GAUDIN, Madame Sylvia HUMBRECHT

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Hugo RAPP

AVANCES SUR SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT**Budget Principal - exercice 2025**

Imputation - M57-	Désignation des bénéficiaires	Nature juridique de l'organisme	Date d'échéance de la convention	Montant de l'avance autorisée	Pour mémoire crédit de subvention ouvert sur l'exercice 2024
SUBVENTIONS ORDINAIRES (pour le fonctionnement de l'organisme- Chapitre Budgétaire 65)					
0	SERVICES GENERAUX DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES LOCALES				
02408	Aides aux associations (non classées ailleurs)				
65748	- Oeuvres sociales du Personnel municipal de la Ville de Sélestat (Dcm 27 du 10.09.2020 ; convention du 11.09.2020)	Ass.	Renouvelable tacitement sans limite de durée	105 552,00 €	225 880,00 €
65748	- Centre International d'Initiation aux Droits de l'Homme / Sélestat	Ass.	-	6 500,00 €	13 000,00 €
3	CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS				
30009	Services communs				
65748	- Office Municipal des Sports de la Ville de Sélestat (Dcm 090 du 25.07.24 ; convention du 26/07/2024)	Ass.	31.07.2027	15 000,00 €	30 000,00 €
31109	Autres activités musicales, lyriques & chorégraphiques				
6574	- Ecole de musique de Sélestat / Sélestat (Dcm 197 du 27.01.22 ; convention du 24.02.22)	Ass.	31.12.2024	75 000,00 €	195 000,00 €
65748	- Zone 51 / Sélestat (Dcm 833 du 02.10.19 ; convention du 17.10.19)	Ass.	31.12.2025	105 000,00 €	210 000,00 €
65748	- APEI Centre Alsace - ESAT Evasion / Sélestat	Ass.	-	6 000,00 €	2 000,00 €
31301	Bibliothèque Humaniste				
65821	- Budget annexe "Bibliothèque Humaniste"	Régie autonome	-	300 000,00 €	1 000 980,00 €
31105	Tanzmatten				
65821	- Budget annexe "Tanzmatten"	Régie autonome	-	450 000,00 €	1 088 150,00 €
4	SANTE ET ACTION SOCIALE (HORS APA, RSA ET REGULARISATIONS RMI)				
42009	Interventions sociales				
657362	- Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Sélestat (Dcm 86 du 28.01.21 ; convention du 23.02.21)	E.P.C.	-	300 000,00 €	680 000,00 €
65748	- Restos du Cœur / Sélestat (convention en cours de renouvellement)	Ass.	-	12 500,00 €	22 000,00 €
65748	- Paprika / Sélestat (Dcm 048 du 26.04.2024 ; convention du 03.06.2024)	Ass.	Renouvelable tacitement pour une durée maximum de 3 ans soit le 30/06/2027	6 000,00 €	11 000,00 €
65748	- Croix Rouge Française, Délégation Locale / Sélestat	Ass.	-	4 000,00 €	8 000,00 €
MONTANT TOTAL DES AVANCES A VERSER SUR SUBVENTIONS ORDINAIRES				1 385 552,00 €	3 486 010,00 €

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20241129-DCM_121_2024-DE

AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT (hors autorisations de programme)**Exercice 2025**

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le



ID : 067-216704627-20241129-DCM_121_2024-DE

Chapitre ou opération votée	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM+BS)	Limite des crédits avant vote BP 2025 (1)
M57			
BUDGET PRINCIPAL			
10	Dotations fonds divers et réserves	13 890,00 €	3 472,00 €
10226	Dotations fonds divers et réserves	13 890,00 €	3 472,00 €
20	Immobilisations incorporelles	80 720,00 €	20 180,00 €
202	Frais d'études docume, d'urb.	5 000,00 €	1 250,00 €
2031	Frais d'études	17 720,00 €	4 430,00 €
2051	Concessions et droits similaires	58 000,00 €	14 500,00 €
204	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	1 250,00 €
20422	Subventions d'équipement versées	5 000,00 €	1 250,00 €
21	Immobilisations corporelles	1 761 830,00 €	440 457,00 €
2111	Terrains nus	37 200,00 €	9 300,00 €
211101	Terrains nus : RNR ILL*WALD	40 000,00 €	10 000,00 €
2112	Terrains de voirie	91 510,00 €	22 877,00 €
2128	Autres agencements et aménagements	40 000,00 €	10 000,00 €
2138	Autres constructions	336 960,00 €	84 240,00 €
2151	Réseaux de voiries urbains	10 000,00 €	2 500,00 €
2152	Installations de voiries	70 000,00 €	17 500,00 €
21538	Autres réseaux	500 000,00 €	125 000,00 €
2158	Autres inst.mat. et outillages techniques	430 000,00 €	107 500,00 €
21621	Biens historiques et culturels mobiliers-biens sous-jacents	4 800,00 €	1 200,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	10 000,00 €	2 500,00 €
21838	Autres matériel informatique	25 000,00 €	6 250,00 €
21841	Matériel de bureau et mobiliers scolaire	13 500,00 €	3 375,00 €
21848	Autres matériel de bureau et mobiliers	22 120,00 €	5 530,00 €
2188	Autres immob.corporelles	130 740,00 €	32 685,00 €
23	Immobilisations en cours	2 642 455,73 €	660 613,00 €
2312	Agencements et aménagements de terrains	330 050,00 €	82 512,00 €
2313	Constructions	1 705 385,73 €	426 346,00 €
2315	Installations, outillages et mar.techniques	583 020,00 €	145 755,00 €
2316	Restauration des biens historiques et culturels	24 000,00 €	6 000,00 €
20003	Requalification du centre ville, aménagement de voiries	1 381 600,00 €	345 400,00 €
2151	Réseaux de voirie Urbains	1 381 600,00 €	345 400,00 €
20006	Nouvelles technologies : modernisation Système d'Information	112 100,00 €	28 025,00 €
21831	Matériel informatique scolaire	15 000,00 €	3 750,00 €
21838	Autres matériel informatique	27 700,00 €	6 925,00 €
2051	Concessions et droits similaires	69 400,00 €	17 350,00 €

Annexe DCM autorisation dépassement de crédits d'investissement et avances sur subventions

Chapitre ou opération votée M57	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits ouverts en 2024 (BP+DM+BS)	Limite des crédits avant vote BP 2025 (1)
BUDGET PRINCIPAL			
20012	Optimisation de vidéoprotection	210 000,00 €	52 499,00 €
2031	Frais d'études	4 200,00 €	1 050,00 €
2051	Concessions et droits similaires	5 400,00 €	1 350,00 €
21533	Réseaux cablés	93 350,00 €	23 337,00 €
21838	Autres matériel informatique	24 350,00 €	6 087,00 €
2188	Autres immob.corporelles	82 700,00 €	20 675,00 €
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	6 207 595,73 €	1 551 896,00 €
BUDGET TANZMATTEN			
21	Immobilisations corporelles	60 500,00 €	15 125,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	500,00 €	125,00 €
2188	Autres immob.corporelles	60 000,00 €	15 000,00 €
23	Immobilisations en cours	30 270,00 €	7 567,00 €
2313	Constructions	30 270,00 €	7 567,00 €
	TOTAL BUDGET ANNEXE TANZMATTEN	90 770,00 €	22 692,00 €
BUDGET ANNEXE FORÊT			
20	Immobilisations incorporelles	1 500,00 €	375,00 €
2031	Frais d'études	1 500,00 €	375,00 €
23	Immobilisations en cours	402 500,00 €	100 625,00 €
2313	Constructions	2 500,00 €	625,00 €
2315	Installations, outillages et mar.techniques	400 000,00 €	100 000,00 €
	TOTAL BUDGET ANNEXE FORÊT	404 000,00 €	101 000,00 €
BUDGET ANNEXE PISCINE DES REMPARTS			
21	Immobilisations corporelles	21 000,00 €	5 250,00 €
2158	Autres inst.mat. et outillages techniques	5 500,00 €	1 375,00 €
21838	Autres matériel informatique	1 000,00 €	250,00 €
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	600,00 €	150,00 €
2188	Autres immob.corporelles	13 900,00 €	3 475,00 €
23	Immobilisations en cours	167 000,00 €	41 750,00 €
2313	Constructions	167 000,00 €	41 750,00 €
	TOTAL BUDGET ANNEXE PISCINE DES REMPARTS	188 000,00 €	47 000,00 €
BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE			
21	Immobilisations corporelles	68 380,00 €	17 095,00 €
21622	Biens historiques et culturels mobiliers-dépenses ultérieures immobilisées	42 000,00 €	10 500,00 €
21838	Autres matériel informatique	25 000,00 €	6 250,00 €
2188	Autres immob.corporelles	1 380,00 €	345,00 €
23	Immobilisations en cours	122 810,00 €	64 125,00 €
2313	Constructions	93 240,00 €	23 310,00 €
2318	Autres immob.corporelles en cours	12 890,00 €	36 645,00 €
2328	Autres immob.incorporelles en cours	16 680,00 €	4 170,00 €
	TOTAL BUDGET ANNEXE BIBLIOTHEQUE HUMANISTE	191 190,00 €	81 220,00 €
	TOTAL GENERAL	7 081 555,73 €	1 803 808,00 €

(1) hors restes à réaliser

AUTORISATIONS DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT (autorisations de programme)

Exercice 2025

Super opération	Libellé du Chapitre ou de l'opération votée	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2024 (BP+DM+BS)	Limite des crédits avant vote BP 2025 (1)
M57			
BUDGET PRINCIPAL			
20001	Quartier Gare	225 000,00 €	75 000,00 €
2315	Installations, outillages et mat. techniques	225 000,00 €	75 000,00 €
20005	Espaces sportifs secteur Charlemagne	8 300 000,00 €	2 766 666,67 €
2313	Constructions	8 300 000,00 €	2 766 666,67 €
20008	Rénovation énergétique du patrimoine	133 110,00 €	44 370,00 €
2313	Constructions	133 110,00 €	44 370,00 €
20009	Rénovation église Saint Georges	1 590 000,00 €	530 000,00 €
2313	Constructions	1 590 000,00 €	530 000,00 €
10031	Politique patrimoniale et OPAH RU	240 000,00 €	80 000,00 €
20422	Constructions	240 000,00 €	80 000,00 €
	TOTAL BUDGET PRINCIPAL	10 488 110,00 €	3 496 036,67 €

(1) hors restes à réaliser

Envoyé en préfecture le 29/11/2024

Reçu en préfecture le 29/11/2024

Publié le

 S²LO

ID : 067-216704627-20241129-DCM_121_2024-DE